Image not found or type unknown

Plainte au Pénal après action au CIVIL

Par **palla**, le **05/06/2018** à **11:11**

Bonjour

10 billets à ordre ont été retenus par la banque après remise de la main levée.
Une action a été introduite au CIVIL contre le directeur.
2 années après il s'est avéré que 20 billets sont retenus par la banque,
entre temps le directeur de la banque a changé.
Est-il possible de déposer plainte au PENAL pour abus de confiance (recel d'abus de confiance) contre le directeur.
Mes remerciements

Par **morobar**, le **06/06/2018** à **09:57**

Bonjour,
Il n'est pas certain que ce cadre dispose de la délégation pénale dans l'exercice de ses fonctions.
Mais vous pouvez toujours porter plainte, un avocat fera le tri entre la personne visée et la banque.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés